

**GES**  
SÉCURITÉ PRIVÉE

GROUPEMENT  
DES ENTREPRISES  
DE SÉCURITÉ

**Tour des Régions du GES**  
**Etape de Nantes – 13 octobre 2023**

# Mot d'ouverture

**Abdelhamid FADDEOUI**

**Président du Groupement des  
entreprises de sécurité (GES)**

## COMPOSITION

- **Plus de 200 entreprises** de sécurité privée
- **72.000 salariés** dans les entreprises adhérentes
- **2,3 milliards d'euros** de chiffre d'affaires global

## ORGANISATION

- Un conseil d'administration de **15 membres**
- **6 Commissions thématiques** (Economie, Social, Juridique, Technologies, Événementiel, Communication)
- **3 salariés** permanents
- Budget de fonctionnement d'**1 million d'€**
- **1400 campagnes d'e-mailing** envoyées
- **24 GES-Info** diffusées
- **45 lettres juridiques** bimensuelles
- **10 000 followers** sur LinkedIn

## DIALOGUE SOCIAL ET PARITAIRE

- **75 % de représentativité patronale** dans la branche Prévention-Sécurité
- **15 représentants du GES** dans les instances paritaires de branche : CMPANI, CPNEFP, SPP, Observatoire des Métiers, ADEF
- **14 accords de branche** signés

## SIÈGES ET MANDATS

Le GES est adhérent de la **CPME**, du **MEDEF**, du **GPS**, de la **FFSP**, de l'**UFACS** et de la **CoESS**.

A ces titres, le GES siège dans les instances suivantes :

- Conseil d'administration de **Pôle Emploi** (sous mandat du MEDEF)
- Bureau et Conseil d'administration d'**AKTO**
- Bureau et Conseil d'administration de la **FFSP**
- Bureau et Conseil d'administration de l'**UFACS**
- **Commission Professionnelle Consultative** « Service aux entreprises » (décret du 13 septembre 2019)
- Board of Directors de la **CoESS**

# FICHE D'IDENTITÉ DU GES

## RÉGULATION ET CONTINUUM

- **1 représentant** au Conseil d'administration du CNAPS
- **2 représentants** à la commission d'expertise du CNAPS
- **10 représentants** à la Commission de discipline du CNAPS
- Le GES dispose d'un réseau territorial de **100 référents** départementaux

### Groupement des Entreprises de Sécurité

146 boulevard Diderot - 75012 PARIS

Tél. +33 1 81 70 74 86

[contact@ges-securite-privee.org](mailto:contact@ges-securite-privee.org)

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



et sur notre site internet



# Le Tour des Régions du GES



1. Rennes
2. Lille
3. Strasbourg
4. Marseille
5. Paris
6. Bordeaux
7. Lyon
8. Poitiers
9. Nice
10. Montpellier
11. Annecy
12. Nancy
13. Toulouse
14. Marseille
15. Nantes
16. Paris

# GES

SÉCURITÉ PRIVÉE

---

GROUPEMENT  
DES ENTREPRISES  
DE SÉCURITÉ

1. Présentation du CNAPS

2. Projets du GES

3. Point de vue des donneurs d'ordre

# 1

## EVOLUTIONS DU CNAPS ET DE LA RÈGLEMENTATION

**Christophe BESSE**, DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DU  
CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

# 2

## PRÉSENTATION PAR LE GES:

- l'actualité des négociations de branche
- l'actualité réglementaire
- les revendications
- l'indice des coûts
- les adhésions



## Signature de l'accord sur les minima de branche

- **Accord du 25 septembre 2023 portant revalorisation des minima de branche pour 2024, 2025 et 2026 signé par l'ensemble des OP et l'ensemble des OS (à l'exception de la CGT) :**
  - **Augmentation de 5 % pour 2024**
  - **Augmentation de 3,2 % pour 2025**
  - **Augmentation de 2,8 % pour 2026**
- **Préambule prévoyant la mise en œuvre d'un agenda social visant à favoriser l'attractivité du secteur**
- **Sujets susceptibles d'être portés par le GES : Polyvalence, bonifications, contrats favorisant la flexibilité, reprise du personnel...**



## La suite de la loi « Sécurité globale » : Les tenues

### Signes distinctifs communs et visibles (arrêté du 18 juillet 2023)

- 7 chiffres du NUB (Arial 36 sur 54 mm\*15 mm, noir sur blanc ou inversement), sur poitrine haut gauche
- Dénomination de l'entreprise, sur carré de 50 mm, en dessous
- SECURITE PRIVEE, Arial 76, blanc rétroréfléchissants sur fon noir, au dos
- En vigueur au 1<sup>er</sup> oct 2024



## La suite de la loi « Sécurité globale » : La formation

- **Ordonnance du 16 mai 2023**
- **Projet de décret en cours de concertation** (publication fin année)
- **Plusieurs arrêtés prévus** pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024
- Mise en œuvre de la réforme après les JOP
  
- **Principales dispositions :**
  - Définition des plateformes pédagogiques (distanciel)
  - Agrément pour les dirigeants d'OF
  - Responsabilisation des certificateurs (sauf ITE)
  - Suppression de l'audit de certification
  - Carte professionnelle pour les formateurs (moralité)
  - Examen théorique des certifications par l'autorité administrative (mais dans l'OF)



# Les propositions encore poussées par le GES

- **Garantie financière**
- **Intégration de la sécurité incendie dans le livre VI du CSI**
- **Inspection des coffres de voiture**
- **Usage des caméras-piétons**
- **Développement de l'alternance et de l'apprentissage**
- **Limitier absolument les conséquences néfastes des arrêts du 13 septembre 2023 en matière de congés payés et d'arrêts maladie**



## Indice des coûts de revient de la sécurité privée : **pourquoi ?**

- Remplacer les fiches de coûts de revient, qui étaient devenues des planchers
- Avoir plus régulièrement la **réalité de la hausse des coûts**, notamment salariaux
- Avoir un **outil objectif dans les relations prestataires / clients**
- Profiter de l'expérience de l'indice SYNTEC, très utilisé



## Indice des coûts de revient de la sécurité privée : **comment le construire ?**

- **Deux données nécessaires par mois :**
  - Masse salariale du mois
  - Effectifs ETP du mois
- Un **mot de passe pour le responsable du remplissage**, qui reçoit le message pour remplir les données mensuelles
- Sécurisé et pas d'accès aux données par le GES
- Panel **au-delà des adhérents du GES**

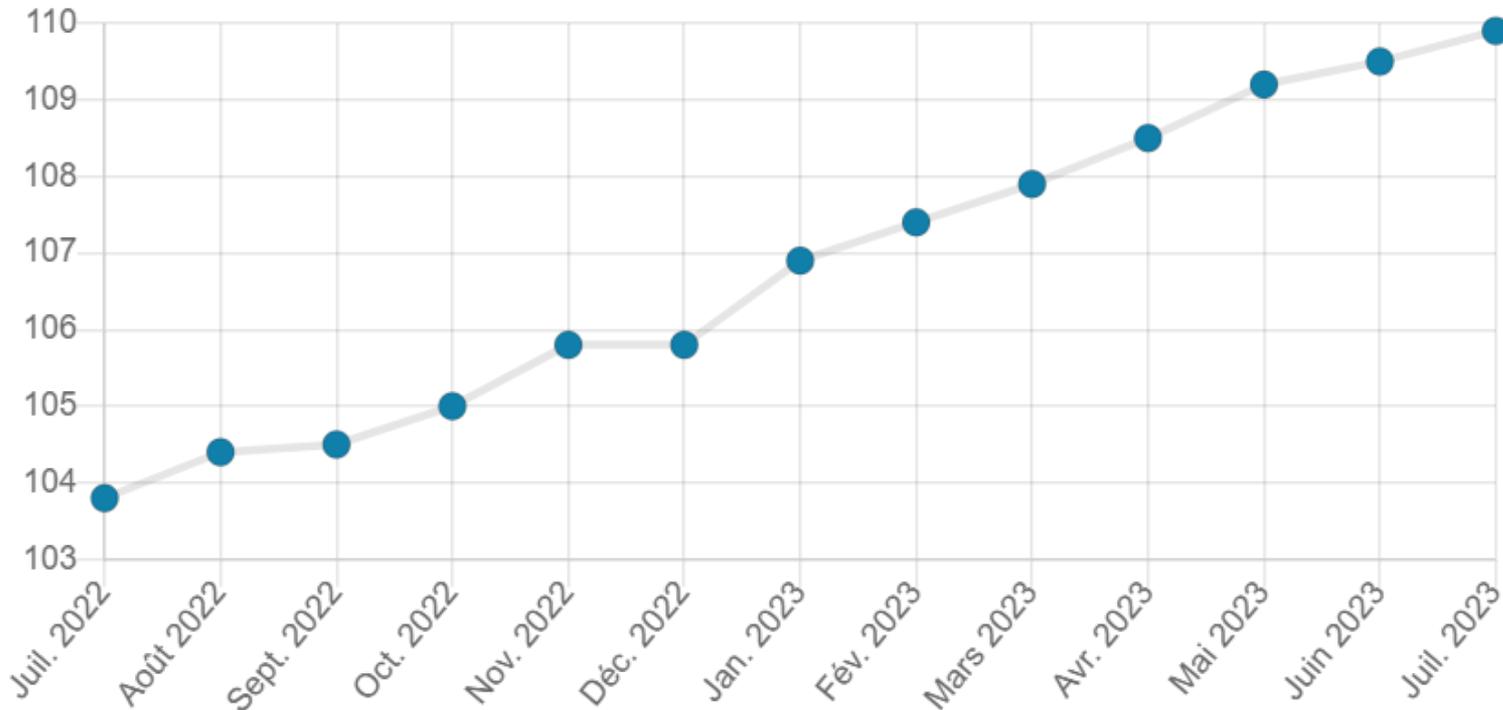


## Indice des coûts de revient de la sécurité privée : **comment l'utiliser ?**

- Le prix d'une prestation pourra être révisé à chaque échéance du contrat selon une formule qui prend en compte l'indice des coûts de la sécurité privée et qui s'établit ainsi :
- **$Pr = Pi (S1 / S0)$** 
  - Pr est le prix révisé ;
  - Pi est le prix initial ;
  - S0 est la valeur de l'indice des coûts de la sécurité privée, en vigueur à la date de signature du contrat ;
  - S1 est la valeur de l'indice des coûts de la sécurité privée, en vigueur à la date de révision.
- A la date de signature du présent contrat l'indice So est égal à XXX.
- La date de révision est fixée au lendemain de la date anniversaire du contrat.
- La formule de révision de prix sera applicable à toutes les prestations à partir de cette date.

# Indice des coûts de revient en sécurité privée

<https://securite-privee.info/indice-icsp>





# Adhérer au GES : pourquoi ?

- Les réponses individuelles aux adhérents
- L'information collective aux adhérents: mailings, FAQ, GES-Info, Lettres juridiques
- La participation aux commissions thématiques du GES
- La participation au dialogue social : 15 accords de branche signés
- Les relations avec les pouvoirs publics (CNAPS, MI, Travail, etc.)
- Le lien avec les référents départementaux du GES
- Partenaires du GES historiques
- Convention nationale Pôle Emploi – GES
- Indeed
- Partenariat avec DOMO FRANCE
- Wall Street English
- Programme « Baisse les Watts »
- Union sociale de l'Habitat



# Adhérer au GES : pourquoi ?

- Outil sur les dispositifs de formation professionnelle
- Publication actualisée du livre VI du CSI
- Publication du « Continuum de sécurité de A à Z »

# 3

## LE POINT DE VUE DES DONNEURS D'ORDRE

Philippe LE FALHER, co-président du Club de  
Nantes de l'Agora des Directeurs Sécurité-Sureté

# Mot de clôture

**Pierre BRAJEUX**

**Président de Fédération  
française de la sécurité privée  
(FFSP)**